

Séance du mardi 3 décembre 2024

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de décembre à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Gustave Eiffel à RAMBOUILLET, sous la présidence de Jean BREBION, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 20 novembre 2024 et l'information a été éditée sur le site internet du SIRR le 20 novembre 2024.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. BREBION, M. DUCHAMP, M. DELABBAYE, Mme YOUSSEF, M. SALIGNAT et M. PASQUES.

Délégués suppléants : -

Absents excusés : M. GOURLAN, Mme DEMONT.

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DELABBAYE

06-2024 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 05-2024 en date du 20 novembre 2024 prenant acte du débat et du rapport d'orientations budgétaires ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président sur Budget primitif de l'exercice 2025,

Le comité syndical,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Adopte, chapitre par chapitre, le Budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	3 601 296,00 €
Recettes	3 601 296,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 040 000,00 €
Recettes	1 040 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 3 décembre 2024



Le Président,
Jean BRÉBION

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean Brébion", written over a circular stamp.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **4 DEC. 2024**
- notification ou publication le **4 DEC. 2024**

Ampliation :

- Trésorerie de Rambouillet
- CART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.